

La séance reprend à 17 heures.
(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

SANCTION ROYALE

L'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son vice-président. Il plaît à l'honorable suppléant du Gouverneur général de donner la sanction royale au projet de loi suivant:

Loi portant reprise des opérations de manutention des grains dans le port de Prince Rupert en Colombie-Britannique. (*Projet de loi C-106, chapitre 1, 1988*)

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable suppléant du Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

(Le Sénat s'ajourne au mardi 26 janvier 1988, à 14 heures.)
